



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2023-1505-6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 15 MAI 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois,

le lundi 15 mai

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 10 mai s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h00.

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Pascale Besch, Marielle Berlioz, Emilie Delwaulle, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse

Pouvoirs : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : Mandat exclusif de vente avec l'agence immobilière Stéphane Plaza de Bourgoin-Jallieu pour la vente de la Cure du village

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de signer un mandat exclusif de vente avec l'agence immobilière Stéphane Plaza de Bourgoin-Jallieu pour la vente de la cure du village, actuellement inoccupée, d'environ 94 m2 sur deux niveaux non communicants, édifiée sur la parcelle AB 114 de 438m2 et jardin d'agrément de 565 m2 sur la parcelle AB 115. Le prix de vente du bien est estimé à 135 000 €. Les modalités proposées par l'agence immobilière Stéphane Plaza, 3 Rue Robert Belmont, 38300 Bourgoin-Jallieu, et représentée par Monsieur Stéphane Angibaud, sont les suivantes :

Durée du mandat est de 3 mois, le montant des honoraires en cas de vente s'élève à 6% du prix de cession du bien.

Le conseil municipal décide :

- D'approuver les modalités du mandat exclusif de vente de l'agence immobilières précitées relatifs à la vente de la Cure, actuellement inoccupée, d'environ 94 m2 sur deux niveaux non communicants, édifiée sur la parcelle AB 114 de 438m2 et jardin d'agrément de 565 m2 sur la parcelle AB 115,
- D'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Pour : 12

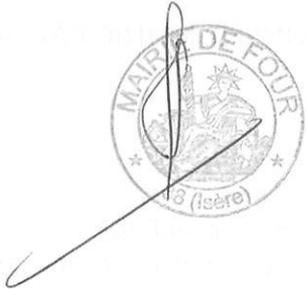
Contre : 3 (Serge Comberousse, Jimmy Delroise, Véronique Luxos)

Absention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le **17 MAI 2023**
- publication et/ou notification le **17 MAI 2023**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo, Maire de Four

The image shows a circular official seal of the Mayor of Four, Isère. The seal features a central emblem with a figure and a crown, surrounded by the text "MAIRE DE FOUR" at the top and "38 (Isère)" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal, extending from the top and curving around the left side.

Matthieu Querenet, secrétaire de séance

The image shows a circular official seal of the Secretary of the Session of Four, Isère. The seal features a central emblem with a figure and a crown, surrounded by the text "MAIRE DE FOUR" at the top and "38 (Isère)" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal, extending from the top and curving around the right side.